Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_8-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

CADIN Laurent
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Absents excusés : DREZEN-LAURGEAU Marielle (Donne pouvoir à FRÉVILLE Jean-François), LEMPEREUR Stéphanie (Donne pouvoir à CADIN Laurent), BA Christophe (Donne pouvoir à RICHARD Michel).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 16

Secrétaire de séance : Brigitte GLATRE

2026-07-8 : PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT.
2.1 – DOCUMENTS D'URBANISME

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses dispositions relatives au droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux ;
Considérant l'importance du maintien d'un tissu commercial et artisanal de proximité pour l'attractivité, la vitalité et la qualité de vie du centre-bourg ;
Considérant les évolutions du commerce local et la nécessité de préserver la diversité des activités commerciales et artisanales ;
Considérant qu'il convient de mettre en place un outil permettant à la commune d'intervenir lors de certaines cessions afin de favoriser le maintien ou l'installation d'activités répondant aux besoins de la population ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le secteur du centre-bourg,
- D'instaurer, dans ce périmètre, un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260716-2026_07_8-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment la transmission de la présente délibération aux services de l'État pour réalisation des formalités administratives ;
- De préciser que ce dispositif a pour objectif de préserver la diversité commerciale, soutenir les commerces de proximité et favoriser le maintien des services essentiels aux habitants.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 16 juillet 2026
et de la publication le 16 juillet 2026

Le Maire, Michel RICHARD

MAIRIE DE PLEMY (Côtes-d'Armor)